



Compte rendu du CHSCT exceptionnel d'administration centrale

du 4 avril 2017

► Point I : Projet de réorganisation de la Délégation à l'information et à la communication – DICOM (pour avis)

Réorganisation de la DICOM : L'objectif de l'administration est plus d'efficacité et d'interactions entre les pôles et une organisation plus claire en interne comme en externe. La Déléguée s'est appuyée sur les précédents témoignages des Délégués. Maintenant la DICOM dépend du secrétariat général non plus du Cabinet. Le Département de la programmation et des moyens (DPM) a mutualisé la gestion des ressources humaines et des moyens. De plus, le service documentation a été modifié avec le transfert de 4 emplois à temps plein redistribués vers la mission MP doc. Il s'agit d'après la Déléguée d'un « rangement » pour que chacun soit bien sur ses bases et en collaboration entre les différents Pôles.

Par exemple, la création du pôle de la communication extérieure : pour traiter l'actualité à chaud avec les dossiers de presse et les communiqués en lien avec les fonctions web et les réseaux sociaux. Il s'agit de « nourrir les communautés » des réseaux sociaux d'où le recrutement d'un animateur.

Pour le Pôle Internet recrutement d'un coordinateur numérique pour les événements nationaux. Création d'un pôle « rédaction et édition » pour une meilleure fiabilité des contenus.

La CGT regrette qu'il n'y ait pas eu un projet plus précis, établi sur un bilan suite aux préconisations de 2015. Par exemple il ne devait pas y avoir plus d'adjoints au Délégué alors qu'ici il y en a trois. De même quel est le bilan de la division en deux de la MP doc ? Il y a peut-être quelque chose à améliorer ou à modifier ? De même, y a-t-il un comité de rédaction avec les Directions générales par exemple ? Il y a-t-il des réunions de service hebdomadaire avec les différents chefs de pôle ?

Il y a eu quand même quelque chose de positif au niveau du service de presse et des relations publiques : les rapports avec le Cabinet se sont améliorés, de même que les horaires sont maintenant respectés pour les agents.

L'expert de la CGT pointe un problème de méthode à propos du « droit » et du « sens ». Au niveau du droit, il faut savoir ce que l'administration soumet précisément aux représentants du personnel. S'agit-il ici d'une modification de l'arrêté sur les fonctions de la DICOM ou sur l'organisation ? Il était décrit antérieurement (précédente analyse en 2015) un déficit d'organisation interne et ce déficit a motivé le précédent arrêté. Ici il y a un flou préjudiciable.

Au niveau du sens, la question est : où va-t-on ? quelle est la stratégie de la DICOM, son modèle de communication externe et interne ? En 2010 la stratégie était définie dans un contexte de rattachement au Cabinet. Aujourd'hui les agents sont dans l'ignorance d'une stratégie de communication, ils ne savent pas quels objectifs suivre en fonction de chacun des pôles et métiers. Il ne faut pas oublier que le sens est lié aux conditions de travail. Si le sens des missions, à travers une stratégie n'est pas défini, il y a souffrance au travail.

Il convient de savoir où l'on va et aussi ce que l'on fait. En 15 jours il y a eu trois versions de l'organigramme cela donne le sentiment qu'il n'y a pas de stabilité. Quelles sont les perspectives, quelles sont les évolutions en regard des nouveaux canaux de communication ?

Les évolutions sont technologiques et impliquent de fait de nouvelles pratiques et des manières de communiquer.

Le tableau synoptique fourni note 49 postes (ETP, Emploi temps plein) en 2015 mais oublie les 7 postes vacants donc il y avait 56 postes. Par conséquent, sur quoi les représentants du personnel sont-ils sollicités ? On a l'impression d'un « work in progress »... d'un projet non abouti.

L'administration répond qu'il n'y aura pas de modification de l'arrêté parce que la taille de la DICOM ne le justifie pas il ne faut pas aller trop loin dans le détail.

La CGT répond qu'il ne faut pas s'interdire une éventuelle modification de l'arrêté si cela s'avère utile car il y a eu des réorganisations de la DICOM tous les 2 ans et les agents sont un peu las quand ils ne sont pas perdus.

L'administration répond sur le bilan en indiquant la note de 10 pages rédigée par la Déléguée et rappelle la possible consultation du rapport de l'IGAC (Inspection générale des affaires culturelles), le rapport de Monsieur Dal Pont, et les comptes-rendus des différents ateliers.

La Déléguée répond qu'elle a créé 3 adjoints car elle était la seule cheffe et qu'elle était trop sollicitée d'où le renforcement de la direction de la DICOM. Elle précise que le sens c'est la fierté du métier pas la fonction. La communication n'est pas une fonction c'est un métier dit elle.

Elle ajoute que la stratégie et un travail de longue haleine. La stratégie sera définie à l'horizon 2018-2020 !

La CGT regrette qu'il n'y ait pas de réunions de chef de pôle hebdomadaire. Les agents ont besoin de chef de pôle pour leur donner des orientations et des priorités claires et régulières.

Le CGT souligne des problèmes au niveau des fiches de poste. Celles-ci ne sont pas actualisées et il y a des différences d'intitulés de poste entre ces dernières et l'organigramme. Il convient de mettre à jour les fiches de poste en premier lieu. Les fiches de poste sont datées du 6 novembre 2016 sauf une de février 2016, pourquoi ? Enfin qu'en est-il de l'évolution des fiches de poste en fonction de la nouvelle organisation (des agents étant « promus » adjoints ou chef de pôle par exemple) ?

Pourquoi le Pôle internet n'a-t-il pas de chef de pôle alors que les autres pôles ont des chefs de pôle parfois doublés d'adjoints ?

Il y a encore des agents qui sont sollicités par le Cabinet sans que la hiérarchie ne soit au courant.

Pour la CGT, si l'on veut réorganiser la DICOM il faut un ancrage formel, statutaire, qui n'est pas possible actuellement en l'état de la documentation fournie.

La CGT demande un bilan suite au partage des services de documentation et de veille, ce bilan pourrait être fait par le département de la stratégie et de la modernisation.

La CGT demande officiellement une saisine : un bilan à 18 mois par le Département de la stratégie et de la modernisation (qui a suivi le dossier dès le début) sur l'actuel découpage de la documentation et de la veille.

Vote unanime (CGT, SUD, CFDT) contre le projet présenté aujourd'hui en l'état actuel de la documentation fournie et de l'imprécision de la stratégie présentée.

► Point 2 : Projet de création d'une Délégation à la photographie au sein de la Direction générale de la création artistique - DGCA

Cette Délégation aura pour but de recenser l'ensemble des problématiques liées à la photographie : par exemple, la commande publique, les aspects sociaux liés aux auteurs, la mise en valeur de la photographie et des photographes à l'international, le statut des photographes reporter ou artistes, et bien sûr la dimension patrimoniale. Il s'agit d'aborder des problématiques sur des sujets éminemment transversaux. Une présidence tournante sera mise en place. Il s'agit également de créer une porte d'entrée unique pour les acteurs de la photographie.

Une discussion a lieu sur l'opportunité du positionnement de cette délégation au niveau de la DGCA.

La CGT souligne qu'aucune autre direction ne voulait porter le projet de cette Délégation. Nous soulignons aussi que le talent des personnes fera la différence autant que la rédaction des fiches de poste.

Il n'y aura pas de rattachement direct à la directrice de la DGCA mais cette dernière s'engage à une concertation étroite et une association avec les différentes directions du Ministère de la Culture. Pour les artistes vivants, la DGCA n'est pas le pire endroit affirme Madame Hatchondo.

La CGT avait demandé la création d'un poste mutualisé de catégorie B avec le service des Arts plastiques afin de renforcer le travail de secrétariat étant donné la charge de travail liée aux aspects transversaux à gérer. Cette demande a été entendue par la DGCA.

La CGT a conscience de l'importance de la mission de cette Délégation et vote pour. La CFDT vote contre et SUD s'abstient.

Enfin la CGT souligne sa vigilance concernant les deux agents de l'ancienne mission photo positionnée à la Direction générale des patrimoines (DGP). Nous serons attentifs à leur sort comme nous avons été très attentifs au sort des agents en déshérence du BEUIA (Bureau de l'élaboration et de l'utilisation des inventaires archéologiques). L'administration répond que le sort professionnel de l'un des deux agents est quasiment réglé et que pour le second c'est en cours d'étude.

► Question diverse : Rapport IGAC concernant le DGLFLF

Le Cabinet de la Ministre, à notre demande, nous a assuré qu'il nous serait communiqué le rapport IGAC à son achèvement. Afin d'éviter un temps mort entre les instances, la CGT demande une éventuelle réunion de travail à la communication du rapport, sans attendre la prochaine instance étant donné l'urgence de la situation à la DGLFLF.

Le 05/04/2017